

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

Le 8 janvier 2019, Sylvain Boccon-Gibod prend la présidence de la CRCC de Lyon. Il succède à Olivier Arthaud.



« Je suis très heureux de pouvoir, à compter de ce jour, continuer l'action entreprise par la CRCC et apporter ma pierre à l'édifice dans un contexte de transition. Je souhaite tout mettre en œuvre pour accompagner l'évolution du modèle à laquelle notre profession doit faire face, avec d'une part la mise en place de la loi Pacte (Plan d'Action pour la Croissance et la Compétitivité des Entreprises) et d'autre part les mutations technologiques et sociétales qui vont toucher notre mode d'exercice. Le challenge est grand mais en tant que « Créateur de Confiance », nous nous devons en premier lieu d'avoir confiance en nous ! », indique Sylvain Boccon-Gibod, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Disposant de 18 ans d'expérience dans le secteur de l'audit, Sylvain Boccon-Gibod exerce la profession de Commissaire aux Comptes depuis 10 ans auprès de petites et de grandes entreprises. Il est élu à la CRCC de Lyon depuis 6 ans et en est le vice-président depuis 4 ans. En décembre 2018, suite au vote du conseil régional de la CRCC de Lyon, il en devient le président.



« Au sein de la CRCC, nous avons des mandats de 4 ans, renouvelables une fois. Les élections pour la présidence de la CRCC de Lyon auraient dû intervenir au mois de septembre dernier, mais elles ont été reportées de 18 mois à cause de la loi Pacte. Nous entrons, après la confrontation lors des débats sur la loi Pacte, dans une nouvelle période : celle de la transition. J'ai donc proposé au bureau de renouveler notre dynamique avec la candidature de Sylvain Boccon-Gibod, vice-président sortant. Il saura parfaitement accompagner cette phase essentielle pour l'avenir de notre profession, il a toute ma confiance », ajoute Olivier Arthaud, membre du Conseil de la CRCC de Lyon.

Trois questions à Sylvain Boccon-Gibod, nouveau Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

1) Quelle est votre vision de la loi Pacte ?

« La loi Pacte a pour objectif de relever les seuils d'intervention des commissaires aux comptes dans les sociétés commerciales, en supprimant leur présence dans les entreprises réalisant moins de 8 millions de chiffres d'affaires et avec moins de 50 salariés. Ainsi, plus de 150 000 entreprises représentant 14% du PIB national et 345 milliards d'euro, n'auront plus aucune obligation de contrôle, ce qui induira des risques d'erreurs, de fraudes ou de défaillances. Il est important de rappeler la fonction du commissaire aux comptes dans l'économie : il y joue un rôle majeur, puisqu'il permet aux dirigeants d'entreprises d'être garants de la qualité des chiffres annoncés auprès des banques, des fournisseurs, de leurs salariés et actionnaires. La loi Pacte représente donc un séisme pour la profession car l'économie française est majoritairement constituée de ces petites entreprises. Elle conduira ainsi à une baisse significative de notre activité, et entraînera, à terme, la suppression de 80% des mandats de commissaires aux comptes. Il y a, en outre, un risque très important de concentration et cela remet en cause le principe fondamental de notre fonction qui réside dans la notion d'indépendance ! Face à ces changements, il nous faut agir et innover afin d'apporter de la valeur à notre métier ».

2) Comment pensez-vous que le gouvernement devrait légiférer dans le cadre de votre profession ?

« Depuis 20 ans les pouvoirs publics confient aux commissaires au compte de nombreuses missions et aujourd'hui, nous faisons face à un changement brutal avec la loi Pacte. Il y a dans cette loi une dimension très politique. Force est de constater que tous les acteurs économiques sont favorables au maintien des commissaires au compte dans leurs fonctions premières, mais malheureusement, malgré nos propositions concrètes faites depuis plusieurs mois, le gouvernement ne nous a pas écoutés. L'objectif premier du gouvernement est tout simplement de réduire les coûts de notre mission annuelle pour les entreprises. Cependant, en supprimant notre contrôle ces dernières seront fragilisées du fait notamment de difficultés ou d'erreurs de gestion, ce qui aura des conséquences directes sur leur bonne santé ».

3) Selon vous comment le commissaire aux comptes peut peser dans le débat économique ?

« Les commissaires aux comptes souffrent de la méconnaissance de leur métier qui reste mal compris. L'un des enjeux majeurs est de mieux se faire connaître auprès des acteurs économiques et du grand public. Notre profession s'inscrit naturellement au cœur des entreprises, il faut la préserver et continuer à accueillir les nouveaux talents. Dans le cadre de son mandat, Olivier Arthaud a mis en place de nombreuses initiatives afin d'aller dans ce sens. Mon objectif est de poursuivre le travail qu'il a engagé. Avec les changements induits par la loi Pacte, nous sommes au cœur d'une transition de l'ancien système vers un nouveau qui entraîne une mutation. Nous devons nous réinventer pour y faire face ».



A propos de la CRCC de Lyon :

- Plus de 900 commissaires aux comptes inscrits
- Couvre 3 départements : Ain, Rhône, Loire
- Environ 22 000 entités auditées en 2017

Qu'est-ce-que la CRCC ?

La CRCC assure la promotion de la profession de CAC auprès des élus, des acteurs du monde économique, des médias ou encore des étudiants. La Compagnie Régionale garantit aussi le bon exercice de la profession au niveau local, que ce soit par les contrôles qu'elle effectue, les formations qu'elle met en place ou les appuis techniques qu'elle procure.

Contact presse :

Giesbert & Mandin – Anna Beauchamp – a.beauchamp@giesbert-mandin.fr - 06 88 94 44 42